



## Information réglementée

### Avis relatif à l'ouverture d'une souscription publique

La Hulpe, le 13 septembre 2023

Le présent avis est donné par Atenor, société anonyme, ayant son siège à Avenue Reine Astrid 92, 1310 La Hulpe, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.209.303 (RPM Brabant wallon) (la « Société »), conformément à l'article 7:189 du Code des sociétés et des associations. Il ne constitue pas, par lui-même, une offre publique d'acheter ou de souscrire des valeurs mobilières.

Le 11 septembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'augmenter le capital par apport en numéraire avec droit de préférence légal pour les actionnaires existants à concurrence d'un montant maximal de 200.000.000,00 euros (prime d'émission incluse) par la création de nouvelles actions sans désignation de valeur nominale. L'assemblée générale a notamment décidé d'autoriser le conseil d'administration ainsi qu'un « comité ad hoc » à implémenter l'augmentation de capital avec droit de préférence légal pour les actionnaires existants, sous réserve de certaines modalités et conditions.

Cet avis est donné sous réserve (i) de l'approbation d'un prospectus par l'Autorité des Services et Marchés financiers (la « FSMA ») et (ii) d'une décision du conseil d'administration ou du « comité ad hoc » d'implémenter l'augmentation de capital avec droit de préférence légal pour les actionnaires existants.

Compte tenu de la date de cet avis et des dispositions du Code des sociétés et des associations, la Société annonce que, sous réserve des conditions susmentionnées, la Société offrira en souscription publique des actions nouvelles avec droit de préférence légal pour les actionnaires existants pendant un délai d'au moins 15 jours à dater de l'ouverture de la période de souscription, qui débutera au plus tôt le 21 septembre 2023.

Le montant maximum final de l'augmentation de capital, le nombre de nouvelles actions à émettre, leur prix d'émission, le ratio de souscription, les dates définitives de début et de fin de la période de souscription et les autres modalités de l'augmentation de capital seront déterminés par le conseil d'administration ou par le « comité ad hoc ». Le conseil d'administration ou le « comité ad hoc » déterminera également la date et les autres modalités du détachement du coupon qui représentera le droit de préférence légal des actionnaires existants.

Ces informations seront partagées dans un communiqué de presse qui sera publié dès que possible, mais au plus tard avant l'ouverture de la souscription, sur le site internet de la Société (<https://www.atenor.eu>). En outre, ces informations figureront également dans le prospectus qui sera disponible sur le site internet précité (après son approbation par la FSMA) au plus tard avant l'ouverture de la souscription.

Les droits de préférence légaux seront exerçables et négociables, séparément des actions existantes, durant toute la période de souscription publique, qui sera d'au moins 15 jours calendrier. La Société demandera l'admission des droits de préférence légaux aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Brussels pendant la période de souscription publique. **Les droits de préférence légaux qui ne sont pas exercés durant cette période de souscription, ne seront pas convertis en « scrips », ne seront ni vendus ni placés et deviendront nuls et non avenue et n'auront donc plus aucune valeur.**

**Dans le cadre de l'opération, 3D NV pourrait augmenter sa participation (directe ou indirecte) au-delà de 30% des titres avec droits de vote sans obligation de lancer une offre publique d'achat envers les autres actionnaires de la Société.**

Cet avis ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans d'autres pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être ni offertes ni vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément à la loi américaine sur les valeurs mobilières (*U.S. Securities Act*) de 1933, telle qu'amendée. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire un appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Cet avis n'est pas, et ne constitue pas, une offre ou une invitation à vendre ou à émettre ou une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans cet avis, et il n'y aura pas d'offre, invitation, sollicitation, vente, émission, achat ou souscription des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans cet avis dans quelque juridiction où une telle offre, invitation, sollicitation, vente, émission, achat ou souscription serait illégale avant l'enregistrement, l'exemption d'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'une telle juridiction. Cet avis ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction où il serait interdit par la loi. Toute personne lisant cet avis doit s'informer de ces restrictions et les respecter.

Cet avis ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans cet avis ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis ou sans exemption des exigences d'enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières (*U.S. Securities Act*) de 1933, telle qu'amendée. La Société et ses filiales n'ont pas enregistré et n'ont pas l'intention d'enregistrer une quelconque partie d'une quelconque offre aux États-Unis d'Amérique et n'ont pas fait et n'ont pas l'intention de faire une offre publique de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique.

Toute offre de valeurs mobilières sera effectuée au moyen d'un prospectus qui comprendra des informations détaillées à propos de la Société. Cet avis n'est pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, tel que modifié et mis en œuvre par les États membres respectifs de l'Espace économique européen. Un prospectus sera publié et, si et lorsqu'il sera publié, sera disponible, entre autres sur le site internet susmentionné de la Société. Les investisseurs ne peuvent souscrire à aucune des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans cet avis, sauf sur la base des informations reprises dans le prospectus. Les investisseurs ne peuvent accepter aucune offre de valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans cet avis, ni acquérir ou vendre ces valeurs mobilières, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus. Cet avis ne peut servir de base à un accord ou à une décision d'investissement. Cet avis ne constitue pas, et ne constituera en aucun cas, une offre publique ou une invitation au public dans le cadre d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières dans une quelconque juridiction.

Pour plus d'informations, contactez Stéphane Sonnevile SA, CEO